



15ème législature

Question N° : 44872	De M. André Villiers (UDI et Indépendants - Yonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique > agriculture	Tête d'analyse > Foie gras : soutenir les producteurs victimes de l'épizootie de grippe aviaire	Analyse > Foie gras : soutenir les producteurs victimes de l'épizootie de grippe aviaire.
Question publiée au JO le : 22/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. André Villiers interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le soutien aux producteurs de foie gras victimes de l'épizootie de grippe aviaire. Alors que l'épizootie de grippe aviaire se propage dans les régions de l'Ouest de la France, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a annoncé le 11 mars 2022 une nouvelle campagne d'abattages préventifs massifs de volailles, afin de freiner la vague épidémique dont les premiers cas avaient été détectés fin novembre 2021 et d'assainir les zones contaminées avant la remise en production. En Vendée, par exemple, 187 foyers de grippe aviaire ont été identifiés et 1,2 million d'animaux (principalement des canards) ont été abattus à la date du 10 mars 2022. Or les différents acteurs de la filière de production du foie gras (sélectionneurs, accoueurs, fournisseurs d'aliments, éleveurs, organisations de production, abattoirs, transformateurs), une activité économique qui représente environ 100 000 emplois directs et indirects répartis dans toute la France, sont déjà affaiblis par les trois vagues de grippe aviaire subies depuis 2016. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre et suivant quel calendrier, pour indemniser les acteurs de la filière de production du foie gras victimes de l'épizootie de grippe aviaire.